



La Fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale : La fin de la Sécu ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressources, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale

étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.

Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.

Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.

Bourges le 29 Février 2012

Le JEUDI 29 MARS 2012

RASSEMBLEMENTS à

**→ BOURGES à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Boulevard de la République
(Barbecue – vente casse-croûte sur place)**

**→ VIERZON à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Place de la Résistance**

✂

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise



La Fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale : La fin de la Sécu ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressources, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale

étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.

Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.

Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.

Bourges le 29 Février 2012

Le **JEUDI 29 MARS 2012**

RASSEMBLEMENTS à

→ **BOURGES à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Boulevard de la République
(Barbecue – vente casse-croûte sur place)**

→ **VIERZON à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Place de la Résistance**

✂

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise



La Fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale : La fin de la Sécu ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressources, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale

étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.

Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.

Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.

Bourges le 29 Février 2012

Le **JEUDI 29 MARS 2012**

RASSEMBLEMENTS à

→ **BOURGES à 11 heures devant la Sécurité Sociale**
Boulevard de la République
(Barbecue – vente casse-croûte sur place)

→ **VIERZON à 11 heures devant la Sécurité Sociale**
Place de la Résistance

✂

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise



La Fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale : La fin de la Sécu ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressources, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale

étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.

Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.

Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.

Bourges le 29 Février 2012

Le **JEUDI 29 MARS 2012**

RASSEMBLEMENTS à

→ **BOURGES à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Boulevard de la République
(Barbecue – vente casse-croûte sur place)**

→ **VIERZON à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Place de la Résistance**

✂

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise



La Fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale : La fin de la Sécu ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressources, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale

étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.

Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.

Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.

Bourges le 29 Février 2012

Le **JEUDI 29 MARS 2012**

RASSEMBLEMENTS à

→ **BOURGES à 11 heures devant la Sécurité Sociale**
Boulevard de la République
(Barbecue – vente casse-croûte sur place)

→ **VIERZON à 11 heures devant la Sécurité Sociale**
Place de la Résistance

✂

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise



La Fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale : La fin de la Sécu ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressources, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale

étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.

Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.

Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.

Bourges le 29 Février 2012

Le JEUDI 29 MARS 2012

RASSEMBLEMENTS à

**→ BOURGES à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Boulevard de la République
(Barbecue – vente casse-croûte sur place)**

**→ VIERZON à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Place de la Résistance**

✂

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise



La Fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale : La fin de la Sécu ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressources, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale

étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.

Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.

Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.

Bourges le 29 Février 2012

Le **JEUDI 29 MARS 2012**

RASSEMBLEMENTS à

→ **BOURGES à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Boulevard de la République
(Barbecue – vente casse-croûte sur place)**

→ **VIERZON à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Place de la Résistance**

✂

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise



La Fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale : La fin de la Sécu ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressources, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale

étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait également au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.

Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.

Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.

Bourges le 29 Février 2012

Le **JEUDI 29 MARS 2012**

RASSEMBLEMENTS à

→ **BOURGES à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Boulevard de la République
(Barbecue – vente casse-croûte sur place)**

→ **VIERZON à 11 heures devant la Sécurité Sociale
Place de la Résistance**

✂

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise